

A. S. VERNEUIL - RENCONTRES EN SALLE 02/12/2011
Animations Téléthon - Catégories U16_U17_U18_SENIORS

ARTICLE 1 - L'A.S Verneuil en Halatte organise des rencontres à partir de 19h en SALLE, rue du Professeur Calmette à VERNEUIL, ouvert aux licenciés en catégorie U16_U17_U18- SENIORS. Chaque équipe sera composée de 7 joueurs licenciés, avec certificat médical d'aptitude, équipés de chaussures type « basket » propres et de protèges tibia. Ces rencontres seront également ouvertes à des joueurs non licenciés, à condition de disposer d'une décharge médicale.

ARTICLE 2 - Cette compétition se dispute suivant les règles de l'I.B, les règlements généraux de la Fédération Française de Football, les règlements particuliers de la Ligue de Picardie et du District Oise de football. Les joueurs adhérents à la FFF sont couverts par la mutuelle assurance de leur ligue (en lien avec l'article 12 plus loin). Les joueurs extérieurs, non licenciés à la FFF devront couverts par leur assurance personnelle, s'ils en disposent

ARTICLE 3 - Sous peine de ne pouvoir participer au tournoi, la liste nominative des participants et les données licences et/ou décharge médicale seront déposées à l'organisation du tournoi dès son début.

ARTICLE 4 - Le tournoi opposera X équipes réparties en 4 poules. Celui ci se déroulera en deux phases distinctes. Dans l'exemple ci-après, X est égal à 16. Si X est inférieur ou supérieur, l'organisation s'adaptera sur la durée des matchs et/ou le nombre de poules.

ARTICLE 5 - Une première phase dite de brassage opposera les équipes sous forme de championnat. La durée de ces rencontres sera de 1 x10 mn. Dans chaque groupe toutes les équipes se rencontrent entre elles
Le décompte des points sera le suivant : match gagné = 4 points, match nul = 2 points, match perdu = 1 point

Pour la constitution de la phase de classement et en cas d'égalité de points, les équipes seront départagées de la manière suivante :

- la différence de buts (buts marqués - buts encaissés)
- en cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de buts marqués.
- en cas de nouvelle égalité coups de pieds au but (5)

ARTICLE 6 - Phase de classement (rencontres d'une durée de 2x 5 mn) . Suivant la répartition ci dessous.

- Match 1 : Le 4 ème de la poule 1 rencontre le 4 ème de la poule 3
- Match 2 : Le 4 ème de la poule 2 rencontre le 4 ème de la poule 4
- Match 3 : Le 3 ème de la poule 1 rencontre le 3 ème de la poule 3
- Match 4 : Le 3 ème de la poule 2 rencontre le 3 ème de la poule 4
- Match 5 : Le 2 ème de la poule 1 rencontre le 2 ème de la poule 3
- Match 6 : Le 2 ème de la poule 2 rencontre le 2 ème de la poule 4
- Match 7 : Le 1 er de la poule 1 rencontre le 1 er de la poule 3
- Match 8 : Le 1 er de la poule 2 rencontre le 1 er de la poule 4

ARTICLE 7 - Phase finale (rencontres d'une durée de 2x 5 mn)

- Perdant match 1 rencontre le perdant match 2 pour les 15 et 16 èmes places
- Gagnant match 1 rencontre le Gagnant match 2 pour les 13 et 14 èmes places
- Perdant match 3 rencontre le perdant match 4 pour les 11 et 12 èmes places
- Gagnant match 3 rencontre le Gagnant match 4 pour les 9 et 10 èmes places
- Perdant match 5 rencontre le perdant match 6 pour les 7 et 8 èmes places
- Gagnant match 5 rencontre le Gagnant match 6 pour les 5 et 6 èmes places
- Perdant match 7 rencontre le perdant match 8 pour les 3 et 4 èmes places
- Gagnant match 7 rencontre le Gagnant match 8 pour les 2ème et 1ère places

En cas d'égalité au score, les équipes seront départagées au tir au but (3) par les joueurs ayant terminé le match.

ARTICLE 8 - Les ballons seront de taille 4 et fournis par le club organisateur.

ARTICLE 9 - Le nombre de joueurs sur le terrain sera de 5 y compris le gardien de but. Les joueurs remplacés en cours de match deviendront à leur tour remplaçants, les remplacements s'effectuant OBLIGATOIREMENT à un arrêt de jeu.
Toute brutalité ou contestation envers l'arbitre ou un joueur entraînera automatiquement une exclusion temporaire. En cas de faute grave, le joueur pourra être exclu du match, il pourra être également suspendu pour le match suivant ou exclu du tournoi (selon la gravité de la faute).

ARTICLE 10 - La remise en jeu par le gardien de but se fait uniquement à la main La remise en jeu d'une sortie de touche se fait par un coup franc indirect tiré du lieu de la sortie le ballon placé sur la ligne de touche. Il n'y a pas de hors jeu. Les buts marqués directement sur une remise en jeu d'une touche ne sont pas admis. Les tacles sont interdits

ARTICLE 11 - Les matchs seront arbitrés par le club organisateur et si besoin par des dirigeants/éducateurs recrutés parmi les équipes d'autres poules

ARTICLE 12 - Les dirigeants et joueurs devront être couverts par l'assurance de leur club, le club organisateur se dégageant de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Concernant ce dernier point, aucun effet personnel ne devra rester dans les vestiaires ; il est recommandé de les prendre avec soi.

ARTICLE 13 - Une remise de récompenses clôturera le tournoi.

ARTICLE 14 - Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité et dans l'intérêt du tournoi.

ARTICLE 15 - les joueurs participant à ces rencontres s'engagent à régler la somme de 2 € par joueur avec le formulaire d'inscription au tournoi; l'ensemble des recettes sera remis au téléthon 2011